

RCS : AGEN Code greffe : 4701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00760 Numéro SIREN : 751 494 675 Nom ou dénomination : AGENTLAN
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2020 sous le numéro de dépôt 6331

PLAQUETTE ANNUELLE

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS AGENTLAN		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		ZAC AGEN SUD 47031 AGEN CEDEX		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		7 5 1 4 9 4 6 7 5 0 0 0 1 8		Néant		☐ *	
				Exercice N clos le,		31/12/2019	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	13 974	AG	12 602	1 371
		Fonds commercial (I)	AH	5 040 293	AI	2 343 250	2 697 043
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	4 199 085	AQ	1 766 003	2 433 082
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	756 300	AS	632 348	123 951
		Autres immobilisations corporelles	AT	2 486 579	AU	1 841 731	644 848
		Immobilisations en cours	AV	4 410	AW		4 410
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	452	BE		452
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières*		BH	128 613	BI		128 613	
TOTAL (II)		BJ	12 629 709	BK	6 595 936	6 033 772	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	110 132	BM		110 132
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	3 320 858	BU	263 813	3 057 044
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	466 965	BY	19 665	447 300
		Autres créances (3)	BZ	1 646 351	CA		1 646 351
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	795 244	CE		795 244
	Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	3 814 653	CG		3 814 653
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	351 188	CI		351 188
TOTAL (III)		CJ	10 505 394	CK	283 478	10 221 916	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecart de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	23 135 104	1A	6 879 415	16 255 688	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la police n° 2082

Certifié conforme



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AGENTLAN		Néant ☐ *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 310 389)	DA 3 310 389
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC
	Réserve légale (3)	DD
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF 860 374
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG
	Report à nouveau	DH
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI (403 910)
	Subventions d'investissement	DJ
	Provisions réglementées *	DK
	TOTAL (I)	DL 3 766 854
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées		DN
TOTAL (II)		DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP 37 012
	Provisions pour charges	DQ
	TOTAL (III)	DR 37 012
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 6 914 034
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 143 997
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW 742
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 3 565 438
	Dettes fiscales et sociales	DY 1 198 933
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ 214 246
	Autres dettes	EA 22 759
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB 391 670
	TOTAL (IV)	EC 12 451 822
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 16 255 688
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C
		1D
		1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 8 634 510
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH 2 509 359	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié conforme

[Signature]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AGENTLAN				Néant ☐ *				
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	48 209 870	FB		FC	48 209 870	
	Production vendue { biens * services *	FD	4 378 171	FE		FF	4 378 171	
		FG	908 126	FH		FI	908 126	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	53 496 168	FK		FL	53 496 168	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	7 762	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	197 831	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 378	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	53 703 141
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	39 839 866	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	375 355	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	3 014 831	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(17 075)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	4 139 357	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	670 051	
	Salaires et traitements*					FY	3 842 095	
	Charges sociales (10)					FZ	1 074 124	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	751 383
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	279 306
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	12 645	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	53 981 944
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(278 803)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	42 989	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	42 989	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	71 625	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	71 625	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(28 635)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(307 438)	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS AGENTLAN		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	203 147	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	312 349	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	515 496	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	262 637	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	311 434	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	43 688	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	617 760	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(102 263)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(5 792)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	54 261 627	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	54 665 537	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(403 910)	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	54 961	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	39 855	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6 obligatoires A9 Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
cession immobilisations corporelles	27 310	28 225		
sortie immobilisations financières	284 124	284 124		
dotation amortissement exceptionnelle	43 688			
régularisations diverses	262 638	203 148		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

X

11



Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS AGENTLAN										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	5 054 267	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	4 260 199	KQ		KR	154 052
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	792 769	KT		KU	26 452
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	2 268 561	KW		KX	3 674
		Matériel de transport*				KY	28 398	KZ		LA	76 379
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	245 271	LC		LD	1 950
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	4 410	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	7 595 201	LO		LP	266 917	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés				1P		1R		1S	452
Prêts et autres immobilisations financières				1T	277 896	1U		1V	134 844		
TOTAL IV				1Q	277 896	1R		1S	135 297		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	12 927 364	0H		0J	402 215		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4			
				par virement de poste à poste 1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	5 054 267	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	215 166	MH	4 199 085	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	62 921	MK	756 300	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	91 997	MN	2 180 238	MO		
		Matériel de transport	IV		MP	28 398	MQ	76 379	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	17 259	MT	229 962	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	4 410	NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	415 743	NH	7 446 375	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W		
	Autres participations		10		0X		0Y		0Z		
	Autres titres immobilisés		11		2B		2C	452	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		12		2E	284 127	2F	128 613	2G		
	TOTAL IV		13		NJ	284 127	NK	129 066	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		0K	699 870	0L	12 629 709	0M			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SAS AGENTLAN</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	10 850	PF	1 752	PG		PH	12 602	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	1 564 424	PW	390 077	PX	188 498	PY	1 766 003	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	616 338	QA	78 329	QB	62 319	QC	632 348	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	1 412 623	QE	302 682	QF	91 997	QG	1 623 308	
	Matériel de transport		QH	28 398	QI	8 104	QJ	28 398	QK	8 104	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	213 410	QM	14 126	QN	17 219	QO	210 317	
Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	3 835 196	QV	793 319	QW	388 433	QX	4 240 083	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	3 846 047	ØP	795 071	ØQ	388 433	ØR	4 252 686	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2		N3		N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6		P7		P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4		Q5		Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3		R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1		S2	S3	S4		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8		S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5		T6		T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4		U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2		V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9		W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7		W8	W9	X1		
TOTAL III	X2	X3	X4		X5		X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL				NM				NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR		NS		NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ		
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS AGENTLANNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C
		– corporelles	6E	6F	6G
		– titres mis en équivalence	02	03	04
		– titres de participation	9U	9V	9W
		– autres immobilisa- tions financières (I) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	UF	
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AGENTLAN										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	128 613	UV		UW	128 613				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	7 857		7 857						
	Autres créances clients	UX	459 108		459 108						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	2 049		2 049						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	622 747		622 747					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	131 467		131 467					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	890 087		890 087						
	Charges constatées d'avance	VS	351 188		351 188						
TOTALS		VT	2 593 119	VU	2 464 505	VV	128 613				
RENOIS	(1) Montant des	VD									
	– Prêts accordés en cours d'exercice	VE									
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VF									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)											
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	2 509 359		2 509 359						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	4 404 675		588 105		2 505 343		1 311 226		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 565 438		3 565 438						
Personnel et comptes rattachés		8C	330 725		330 725						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	378 355		378 355						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	237 684		237 684						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	252 167		252 167						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	214 246		214 246						
Groupe et associés (2)		VI	143 997		143 997						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	22 759		22 759						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	391 670		391 670						
TOTALS		VY	12 451 080	VZ	8 634 510		2 505 343		1 311 226		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	4 404 675	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									
	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032										

Désignation de l'entreprise : SAS AGENTLAN										Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2019							
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA							
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB								
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	4 376	XE		6 321						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	1 945									
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			RB										
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	212 104	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW		212 104						
	Amendes et pénalités			WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ										
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7								
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						J8									
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN									
										WO									
										XR									
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)																			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)			SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)			SW		WQ								
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)			SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8										
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y1							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3							
										TOTAL I		WR	218 425						
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		403 910					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WT							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU		209 313					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV									
										WH									
										WP									
										WW									
										XB									
										I6									
										WZ									
Autres plus-values imposées au taux de 19 %																			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*																			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)										2A		XA							
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												ZX							
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY								
	Majoration d'amortissement*										XD								
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)			K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)			L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)			L5		XF		
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)			L6		Sociétés d'investissement immobilier cotée (art. 208C)			K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)			PA				
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)			OV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 dundecies)			1F		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)			XC				
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)			PP		Zone de revitalisation rurale (art 44 quindecies)			PC		Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)			PB						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XS							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)			X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite			YH		XG			5 792					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)			YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)			YC										
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)			YB		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)			YD										
						Créance dégagée par le report en arrière de déficit			ZI										
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2							
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH		619 015					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :										bénéfice (I moins II)		XI							
										déficit (II moins I)				XJ		400 590			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*												ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*														XL					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)												XN		XO		400 590			

SAS AGENTLAN

Exercise N

Montant

5 792

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AGENTLAN		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	7 644 249	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	7 644 249	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	400 590	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	8 044 839	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	354 613	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
TASCOM	9K	138 972	9L 151 616
C3S	9M	56 101	9N 57 697
EFFORT CONSTRUCTION	9P	17 031	9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	212 104	YO 209 313
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise SAS AGENTLAN										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves (- Réserve légale - Autres réserves) Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	(1 318 684)			ZD							
	Prélèvements sur les réserves	0E	811 764			ZE							
		0F	(506 920)			ZF							
	TOTAL I					ZG	(506 920)						
										ZH	(506 920)		
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNEMENT	- Sous-traitance						YT	439 118					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	1 068 994	XQ	1 344 787					
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	167 626					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	82 065					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	200					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	2 105 559					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	4 139 357					
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	97 281					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	572 770					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						VX	670 051					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	7 095 250					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	6 468 381					
DIVERS	- Montant brut des salaires *						0B	3 823 586					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	1.32		%			
	- Numéro du centre de gestion agréé *				XP		- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0		
							ZR	0					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH							
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS AGENTLAN

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	Voir état annexe				
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨		912				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(ventilation par taux)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SAS AGENTLAN

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
LICENCE MAGIC/ORACL	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/11/2012								
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SUPRA C ER PRIOS	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/11/2012								
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
licences ibm store	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/11/2012								
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LICENCE OFFICE 2007	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/11/2012								
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PACK TUN EMUL METI	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/11/2012								
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LICENCE E TEMPT HQ	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/11/2012								
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LICENCE OFFICE 2007	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/11/2012								
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
METIMAG TEXTILE MET	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/11/2012								
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
licence oca host&re	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/11/2012								
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
logiciel j2is bijou	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/11/2012								
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LOG BILLETEL RESEAU	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/11/2012								
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MISE A JOUR SCANNER	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/11/2012								
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LICENCES ORACLE MET	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/11/2012								
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LOGICIEL KHEOPS BOU	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/11/2012								
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E 2020

Désignation de l'entreprise : SAS AGENTLAN

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 31/12/2019 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	174
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	12
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	53 496 168
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	915
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	53 497 083

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1 378
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	10 184
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	11 562

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	43 297 281
Variation négative des stocks	OQ	358 280
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	2 567 777
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	12 645
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	46 235 984

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	7 272 661
-----------------------------	-----------------------------	----	-----------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	7 272 661
---	----	-----------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	53 497 083
Effectifs au sens de la CVAE	EY	174
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	53 612 834
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 9
Date de cessation	HR	3 1 / 1 2 / 2 0 1 9

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OY et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 7 5 1 4 9 4 6 7 5 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AGENTLAN

ADRESSE (voie) ZAC AGEN SUD

CODE POSTAL 47031

VILLE AGEN CEDEX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 364 564

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination MABAN

N° SIREN (si société établie en France) 851156596 % de détention 95.24 Nb de parts ou actions 2 252 246

Adresse : N° Voie AVENUE DE L'ATLANTIQUE

Code Postal 47000 Commune AGEN Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2020

Exercice ouvert le	01/01/2019	et clos le	31/12/2019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS AGENTLAN			
SIRET	7 5 1 4 9 4 6 7 5 0 0 0 1 8		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
ZAC AGEN SUD AVENUE DE L'ATLANTIQUE 47031 AGEN CEDEX			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	---	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	400 590
	Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 15 %		PV exonérées art. 238 quinquies	
----------------------------------	--	----------------------------	--	-----------------------------------	--	---------------------------------	--

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Pôle de compétitivité	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223 I-1 quinquies C), cocher la case	☐
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : GADM

Visueur conventionné	☐	Visa : CGA	☐
Nom, adresse, téléphone, Télécopie			
- du comptable : SAS CFCAEXPERT			
8 RUE FARADAY 64140 BILLERE			
Tél : 0559721360			
- du conseil :			
Tél :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
Tél :			
- N° d'agrément :			

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLVT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS AGENTLAN

du 01/01/2019

Adresse ZAC AGEN SUD 47031 AGEN CEDEX

au 31/12/2019

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1	MONSIEUR BARATTO JACQUES DIRECTEUR				PONT DE LA PEYRE 47390 LAYRAC				
2	MADAME DELAIR SEVERINE MANAGER METIER				MALLET 47220 CAUDECOSTE				
3	MONSIEUR PORTAL JEAN LUC MANAGER METIER				LIEU DIT CAMP DE LA ROSE 47340 LAROQUE TIMBAUT				
4	MADAME SANCHEZ MARIE CLAUDE CONTROLEUR DE GESTION				LIEU DIT AU ARCHEZ 47390 LAYRAC				
5	MONSIEUR FERREIRA CARLOS DIRECTEUR HYPERMARCHE				13, CHEMIN DU REDOUL 47300 VILLENEUVE SUR LOT				
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)		Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)		TOTAL DES COLONNES 1 à 4	aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)		aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	51 030				51 030				51 030
2	44 366				44 366				44 366
3	46 262				46 262				46 262
4	53 149				53 149				53 149
5	52 962				52 962				52 962
6									
7									
8									
9									
10									
**	247 769				247 769				247 769

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		4 290
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		9 060
Total		13 350

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
– de l'exercice 2019.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	261 119	– de l'exercice 2019.. ⑩	
– de l'exercice précédent ⑩		– de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire LAVEDIAUX AYMERIC Directeur général		À AGEN CEDEX , le 13/03/2020 Signature ,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

AGENTLAN
Société par actions simplifiée au capital de 3 310 389,60 euros
Siège social : ZAC Agen Sud - 47031 AGEN Cedex
751 494 675 RCS AGEN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à -403 910 euros, de la manière suivante :

Perte de l'exercice -403 910 euros

En totalité au compte « Report à nouveau »

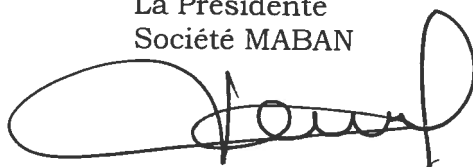
Qui s'élèverait ainsi à -403 910 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 septembre 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Présidente
Société MABAN





néodit



sygnatures

AGENTLAN

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 3 310 389 ,60 Euros

Siège social :
Zac Agen Sud
47 031 AGEN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2019**

Société de commissaires aux comptes

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattachée à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse

SAS au capital de 40 000 €

8 chemin de la Terrasse - BP 45122 - 31512 Toulouse Cedex 5

RCS Toulouse 452 003 254

Tél. : 05.62.47.73.73 Email : neodit@sygnatures.com



néodit

 **sygnatures**

AGENTLAN

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 3 310 389 ,60 Euros

Siège social :
Zac Agen Sud
47 031 AGEN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société AGENTLAN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **SAS AGENTLAN** relatifs à l'exercice, clos le **31 décembre 2019**, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la Présidente le 3 août 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Société de commissaires aux comptes

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattachée à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse

SAS au capital de 40 000 €

8 chemin de la Terrasse - BP 45122 - 31512 Toulouse Cedex 5

RCS Toulouse 452 003 254

Tél. : 05.62.47.73.73 Email : neodit@sygnatures.com

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente arrêté le 3 août 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le 14 septembre 2020
NEODIT SAS

Philippe BENZONI-

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	13 974	12 603	1 371	3 123
Fonds commercial (1)	5 040 293	2 343 250	2 697 043	2 697 043
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	4 199 085	1 766 003	2 433 082	2 695 775
Installations techniques, matériel et outillage industriels	756 301	632 349	123 952	176 430
Autres immobilisations corporelles	2 486 579	1 841 731	644 848	887 799
Immobilisations corporelles en cours	4 410		4 410	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	453		453	
Prêts				
Autres immobilisations financières	128 614		128 614	277 896
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	12 629 709	6 595 937	6 033 773	6 738 067
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	110 132		110 132	13 507
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	3 320 858	263 814	3 057 045	3 621 969
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	466 966	19 665	447 301	322 859
Autres créances	1 646 351		1 646 351	1 770 213
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	795 245		795 245	38 031
Disponibilités	3 814 654		3 814 654	1 861 433
Charges constatées d'avance (3)	351 189		351 189	467 648
TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 505 395	283 479	10 221 916	8 095 660
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	23 135 104	6 879 415	16 255 689	14 833 727
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

NEODIT

SAS au capital de 40.000 €

8, Chemin de la Terrasse

31500 TOULOUSE

RCS TOULOUSE 452 003 254

Bilan passif

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 310 390	966 140
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	860 375	811 764
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-403 910	-1 318 684
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 766 854	459 220
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	37 012	37 012
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	37 012	37 012
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	6 914 034	10 014
Emprunts et dettes financières diverses (3)	143 998	8 462 126
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	742	723
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 565 439	4 505 287
Dettes fiscales et sociales	1 198 933	1 306 648
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	214 247	8 351
Autres dettes	22 759	28 138
Produits constatés d'avance (1)	391 670	16 208
TOTAL DETTES	12 451 822	14 337 494
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	16 255 689	14 833 727
(1) Dont à plus d'un an (a)	3 816 570	14 336 771
(1) Dont à moins d'un an (a)	8 634 510	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	2 509 359	10 014
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

NEODIT

SAS au capital de 40.000 €

8, Chemin de la Terrasse

31500 TOULOUSE

RCS TOULOUSE 452 003 254

Compte de résultat

	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	48 209 870	53 959 990
Production vendue (biens)	4 378 172	17 408
Production vendue (services)	908 126	886 609
Chiffre d'affaires net	53 496 168	54 864 007
<i>Dont à l'exportation</i>		113 483
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	7 763	16 113
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	197 832	177 603
Autres produits	1 378	13 559
Total I	53 703 141	55 071 282
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	39 839 866	44 486 600
Variations de stock	375 356	43 327
Achats de matières premières et autres approvisionnements	3 014 831	105 291
Variations de stock	-17 075	1 129
Autres achats et charges externes (a)	4 139 357	4 286 013
Impôts, taxes et versements assimilés	670 051	715 534
Salaires et traitements	3 842 096	3 794 573
Charges sociales	1 074 125	1 298 696
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	751 384	799 926
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		816 344
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	279 307	157 319
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		37 012
Autres charges	12 646	28 565
Total II	53 981 944	56 570 330
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-278 803	-1 499 048
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	42 990	28 798
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	42 990	28 798
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	71 625	123 833
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	71 625	123 833
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-28 635	-95 034
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-307 438	-1 594 082

NEODIT

SAS au capital de 40.000 €
8, Chemin de la Terrasse
31500 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 452 003 254

Compte de résultat (suite)

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	203 147	89 330
Sur opérations en capital	312 349	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	515 497	89 330
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	262 638	22 498
Sur opérations en capital	311 434	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	43 688	
Total charges exceptionnelles (VIII)	617 760	22 498
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-102 264	66 832
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-5 792	-208 566
Total des produits (I+III+V+VII)	54 261 628	55 189 411
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	54 665 538	56 508 095
BENEFICE OU PERTE	-403 910	-1 318 684
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	54 961	

NEODIT

SAS au capital de 40.000 €
8, Chemin de la Terrasse
31500 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 452 003 254

Compte de résultat (suite)

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	203 147	89 330
Sur opérations en capital	312 349	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	515 497	89 330
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	262 638	22 498
Sur opérations en capital	311 434	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	43 688	
Total charges exceptionnelles (VIII)	617 760	22 498
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-102 264	66 832
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-5 792	-208 566
Total des produits (I+III+V+VII)	54 261 628	55 189 411
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	54 665 538	56 508 095
BENEFICE OU PERTE	-403 910	-1 318 684
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	54 961	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AGENTLAN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 16 255 689 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 403 910 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/08/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Règles et méthodes comptables

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.5 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 1 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2010-2012)

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	5 040 293			5 040 293
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 974			13 974
Immobilisations incorporelles	5 054 268			5 054 268
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	4 260 199	154 052	215 166	4 199 085
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	792 769	26 453	62 921	756 301
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 268 562	3 674	91 998	2 180 238
- Matériel de transport	28 399	76 379	28 399	76 379
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	245 272	1 950	17 260	229 962
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		4 410		4 410
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	7 595 201	266 918	415 743	7 446 376
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés		453		453
- Prêts et autres immobilisations financières	277 896	134 845	284 127	128 614
Immobilisations financières	277 896	135 297	284 127	129 066
ACTIF IMMOBILISE	12 927 365	402 215	699 871	12 629 709

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		266 918	135 297	402 215
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		266 918	135 297	402 215
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		415 743	284 127	699 871
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		415 743	284 127	699 871

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2019
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	5 040 293
Total	5 040 293

Le point de vente a été repris en date du 31 octobre 2012 suite à l'apport d'une branche complète d'activité de la SAS H2M. Précédemment ce fonds était exploité en location gérance par la SAS ALTIS. Les premiers exercices laissent apparaître des déficits. Les modalités habituelles d'estimation utilisées lors de transaction dans le secteur d'activité entraînent la constatation d'une dépréciation à hauteur de 2 343 250 €.

Dépréciation du fonds commercial : 2 343 250 euros

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 851	2 412 237	3 903 872	12 603
Immobilisations incorporelles	10 851	2 412 237	3 903 872	12 603
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 564 424	390 077	670 452	1 766 003
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	616 339	5 750 804	9 221 433	632 349
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 412 624	6 716 294	10 387 088	1 623 308
- Matériel de transport	28 399	8 105	28 399	8 105
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	213 411	7 245 580	11 712 161	210 318
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 835 197	20 110 860	32 019 534	4 240 083
ACTIF IMMOBILISE	3 846 048	22 523 096	35 923 406	4 252 686

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 593 119 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	128 614		128 614
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	466 966	466 966	
Autres	1 646 351	1 646 351	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	351 189	351 189	
Total	2 593 119	2 464 506	128 614
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FACT.À ETABLIR CLIENTS TTC	119 553
RRRO À RECEVOIR TTC	9 659
PRODUIT À RECEVOIR TTC	349 987
INTÉRÊTS COUUS À RECEVOIR GIE	1 075
Total	480 273

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 310 389.60 euros décomposé en 2 364 564 titres d'une valeur nominale de 1.40 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	690 100	1.40
Titres émis pendant l'exercice	2 651 103	1.40
Titres remboursés pendant l'exercice	976 639	1.40
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	2 364 564	1.40

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	37 012				37 012
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	37 012				37 012
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 12 451 080 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	2 509 359	2 509 359		
- à plus de 1 an à l'origine	4 404 675	588 105	2 505 343	1 311 226
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 565 439	3 565 439		
Dettes fiscales et sociales	1 198 933	1 198 933		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	214 247	214 247		
Autres dettes (**)	166 757	166 757		
Produits constatés d'avance	391 670	391 670		
Total	12 451 080	8 634 510	2 505 343	1 311 226
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	4 404 675			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	4 404 675	4 404 675	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	4 404 675	4 404 675	

Un emprunt de 2 192 675 € a été souscrit auprès du Crédit coopératif. Cet emprunt est garanti par le nantissement du fonds de commerce.

Notes sur le bilan

Un emprunt de 1 462 000 € a été souscrit auprès du Crédit Agricole. Cet emprunt est garanti par le nantissement du fonds de commerce.

Un emprunt de 750 000 €, répartis en deux tranches de 535 000 € et 215 000 € a été souscrit auprès du Crédit Mutuel. Cet emprunt est garanti par le nantissement du fonds de commerce.

Charges à payer

	Montant
FACT. À REC.TTC AUT. FRN MARC.	90 738
FACT.À REC. TTC FOURN FRAIS G.	34 639
FNP ÉLECTRICITÉ	32 791
FNP EAU	6 169
FNP GAZ	7 294
FNP SOUS TRAITANCE	2 526
FNP LOYERS	62 159
FNP LOC DIVERSES	324
FNP MAINTENANCE	465
FNP ASSURANCES	3 375
FNP PERS EXTERIEUR	419
FNP HONORAIRES	15 689
FNP PUBLICITÉ	12 554
FNP VOY & DÉPLACEMENTS	841
FNP PTT TÉLÉPHONE	1 257
FNP COTISATIONS ITM	34 464
FNP UNM	5 092
FNP GPI COT	397
COMMIS BANCAIRES À PAYER	9 059
DETTE PROV. POUR CONGÉS PAYÉS	272 779
PERSONNEL - AUTRES CHARGES À PAYER	10 000
PROV. SALAIRES À PAYER	25 389
PROVISION INDEM.FIN DE CONTRAT	2 574
DETTE PROV. REPOS COMP.	6 471
DETTE PROV. R.T.T.	4 600
CHARGES SOC/ CONGÉS À PAYER	81 834
PROV CH HEURES RÉCUP	3 758
PROVISION CH.INDEM.FIN CONTRAT	772
CH.À PAYER EFFORT CONSTRUCTION	17 031
PROVISION CH.JOURS RTT	1 380
PROV CH HEURES RÉCUP	8 800
ETAT - CHARGES À PAYER	224 454
CH À PAYER TAXE APPRENTISSAGE	3 345
CH À PAYER FORMATION CONTINUE	12 943
Total	996 380

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARG.CONSTAT.D AVANCE	17 724		
CCA INFOS	148		
CCA TP FROID	303		
CCA NEOPOST	526		
CCA METTLER	692		
CCA AXA	1 612		
CCA CBS EXTERION MEDIA	692		
CCA JCDECAUX	962		
CCA AQUITAINE LC	7 730		
CCA MAIL FINANCE	2 324		
CCA FIGA	62 608		
CCA DELTA SECURITY MAINT	1 100		
CCA NCR	267		
CCA SABI	712		
CCA SECOIA	11 652		
CCA ELIS	729		
CCA ARVAL LOYER	3 362		
CCA ARVAL MAINTENANCE	743		
CCA H2M	174 189		
CCA FUEL	4 212		
CCA ID NUMERIQUE	87		
CCA GRENKE LOC SCANNER	299		
CCA ORANGE	706		
CCA GRENKE ASSURANCE	96		
CCA ELIS SECHES MAINS	193		
CCA BNP VIDEOSURVEILLANCE	6 382		
CCA BNP VIDEOSURV ASSURANCE	341		
CCA TMM	118		
CCA ARECO	1 060		
CCA ACHATS MARCHANDISES	28 981		
CCA VERLINGUE PRIME	107		
CCA GRAS SAVOYE NORD	12 668		
CCA SUA RUGBY	3 732		
CCA DIMA	1 259		
CCA CANON	306		
CCA LADEPECHE	19		
CCA ALLIANZ	956		
CCA COYOTE	252		
CCA FCA LEASING	182		
CCA RECORD	109		
CCA EBBE	1 000		
CCA RECYGO	49		
Total	351 189		

Notes sur le bilan

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PROD. CONSTAT. D AVANCE	391 670		
Total	391 670		

La société a reçu un budget d'accompagnement commercial de 375 k€ du franchiseur pour l'année 2019.

Les actions commerciales et les travaux ne seront réalisés que sur 2020, le budget qui sert à l'accompagnement commercial ne sera alors utilisé qu'en 2020.

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	4 362 164		4 362 164
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels	16 008		16 008
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	194 482		194 482
Ventes de marchandises	48 209 870		48 209 870
Produits des activités annexes	713 644		713 644
TOTAL	53 496 168		53 496 168

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La société a reçu un budget d'accompagnement commercial de 375 k€ du franchiseur pour l'année 2019.

Les actions commerciales et les travaux ne seront réalisés que sur 2020, le budget qui sert à l'accompagnement commercial ne sera alors utilisé qu'en 2020.

Autres éléments significatifs

Lors de l'assemblée générale du 5 février 2019, les associés de la société ont décidé d'augmenter le capital social de 2 344 249.60 € par compensation avec le compte courant SAS ALTIS.

Lors de l'assemblée générale du 31 décembre 2019, les associés de la société ont décidé d'augmenter le capital social de 1 367 294.60 € par la création de 976 639 actions nouvelles. La SAS ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST a souscrit la totalité des actions par compensation avec une créance liquide et exigible qu'elle détient à l'encontre de la société AGENTLAN.

Par la suite, l'assemblée générale a décidé de réduire le capital social de la somme de 1 367 294.60 € par annulation de 976 639 actions venant d'être émises, par voie d'apurement des pertes, soit à hauteur de 506 920 € sur le report à nouveau débiteur et le solde, soit 860 374.60 €, affecté à un compte de réserve indisponible pour couvrir les pertes futures.

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement majeur.

L'entreprise a estimé à la date d'arrêté des comptes que cette situation relève d'un événement postérieur à la clôture, sans lien avec la situation existant au 31 décembre 2019.

Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers. A la date d'arrêté des comptes de l'entreprise, celle-ci n'est pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat pour l'exercice 2020. Toutefois il est précisé que le CA de la société a évolué favorablement au cours du 1^{er} semestre ainsi que les principaux indicateurs de rentabilité, et que sa trésorerie n'a pas été affectée par les événements.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise à la date de l'arrêté des comptes, la direction estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 174 personnes dont 12 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	11	
Agents de maîtrise et techniciens	12	
Employés	151	
Ouvriers		
Total	174	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 402 807 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1^{er} avril 2003.